

Avis de la Société de Pneumologie de Langue Française

Le "Grenelle de l'environnement" a bien entendu retenu toute mon attention. La Société de pneumologie de langue française (SPLF) que j'ai l'honneur de présider se sent en effet très concernée par cette thématique. Pour ne prendre qu'un exemple, emblématique, à savoir l'asthme et l'allergie, il est clair que ce sont des maladies liées à l'environnement.

Comme vous me le demandez, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous l'avis de la SPLF, assorti de quelques propositions. Dans le temps (très) bref qui nous était imparti, le Conseil scientifique et le bureau de la SPLF ont su me répondre et ainsi m'aider à formuler ces remarques.

Groupe 1 : Changements climatiques

Plusieurs risques doivent être pris en compte, en particulier l'Allergie respiratoire, et plus particulièrement aux Pollens. Les polluants vont également se modifier, en qualité et quantité. Il faut anticiper leurs effets délétères en imaginant dès maintenant des programmes de recherche.

Les conditions météo vont également profondément modifier l'épidémiologie des maladies respiratoires et leurs manifestations cliniques.

Les propositions faites sur l'habitat doivent tenir compte des propositions faites dans le plan Asthme publié par le ministère de la Santé et dans le PNSE sur la création du métier de conseiller médical en environnement intérieur (CMEI). Elles doivent également prendre en compte les propositions de la région PACA sur « Conseil Habitat Santé ».

Groupe 3 : « Environnement respectueux de la Santé »

Ce sont évidemment les propositions de ce groupe, animé d'ailleurs, vous ne vous y êtes pas trompés, par nos collègues D. Maraninchi et A. Grimfeld, que la SPLF, en accord avec la Société française d'allergologie et d'immunologie clinique, (SFAIC) qui nous concernent le plus.

Page 3: « Fixer de nouveaux objectifs quantifiés en matière de pollution de l'air »

Notamment dans le cas des particules qui sont à l'origine de problèmes respiratoires majeurs. La commission européenne s'y attache mais avec une nouvelle directive pour la réduction de l'exposition aux particules fines dans laquelle le seul instrument contraignant proposé est un plafond de concentration moyenne annuelle trop élevé et non protecteur de la santé des individus. Dans ce contexte, il faut se conformer aux objectifs de l'OMS et de la société européenne de pneumologie qui sont plus restrictifs et ainsi garants du bien-être des individus.

De plus, il faudra tenir compte à l'avenir des particules ultra fines (cf plus loin les nano particules). Il est de la plus haute importance d'effectuer des études d'exposition humaine contrôlées afin de confirmer leurs effets toxiques observés in vitro et sur des modèles animaux. Il faut empêcher les emplacements de lieux de vie commune (école, terrain de sport, ...) à proximité des zones de circulation automobile intense.

Page 3: « Accroître ...qualité de l'air intérieur »

Là aussi il faut considérer les lieux de vie commune (écoles, hôpitaux, maison de retraite...), où la qualité de l'air doit et peut être "lourdement" contrôlée. On a besoin dans ce sens de lignes guides.

L'OMS y travaille. L'AFSSET, et notamment le CES-AIR, y travaille aussi pour la France mais seulement pour quelques polluants.

Je ne reviens pas sur les CMEI ni sur les « Conseil Habitat Santé ». Des travaux de recherche sont indispensables sur ce thème.

Page 5: « centres inter CHU de soins, de recherche clinique et d'éducation en santé »

Nous proposons de nous appuyer sur les Délégations inter régionales de recherche clinique et à l'innovation (DIRCI) déjà existantes. Les pneumologues ont créé des structures d'éducation thérapeutiques et d'Education à la santé (par exemple les Ecoles de l'asthme, évaluées récemment par le ministère de la santé).

Le comité national des maladies respiratoires (CNMR), reconnue d'utilité publique depuis 1916, fière de son héritage phthisiologique, engagée pleinement dans la lutte contre le tabagisme et pour la santé respiratoire, est une structure à soutenir fortement.

Enfin une Fondation entièrement dédiée à la recherche en santé respiratoire est en cours de création. Son existence est actée dans le plan BPCO publié sous l'égide du ministère de la santé. Il faut l'aider.

Elle pourra contribuer activement à comprendre notre environnement et ses effets sur la santé respiratoire.

Ces structures sont regroupées dans la Maison du poumon. Les associations de malades sont avec nous et jouent un rôle intéressant.

Page 6 : « Faciliter de manière urgente la recherche fondamentale sur la toxicité pulmonaire des nanomatériaux »

- La toxicité des nanomatériaux concerne tout particulièrement le poumon : pollution atmosphérique, pathologie professionnelle.
- Etant donné sa grande surface (> 90 m²) et sa facilité d'accès, cet organe est le premier lieu de contact avec ces nanoparticules.
- La grande majorité des travaux présentés dans les congrès scientifiques de Pneumologie (ATS, ERS, J2R) sur les nanoparticules concernent la toxicité.
- On sait déjà que certaines d'entre elles peuvent induire de véritable fibrose pulmonaire, avoir un pouvoir carcinogène et des effets systémiques après leur passage par le poumon.
- Ces recherches sont très complexes car les nanomatériaux sont très variés, tant par le type de molécules avec lesquelles elles sont fabriquées que par leur forme, l'aire de leur surface, leur état d'agglomération, leur charge de surface.

Page 7: « Pôles inter régionaux inter disciplinaires » -

Nous proposons de nous appuyer sur les Délégations inter régionales de recherche clinique et à l'innovation (DIRCI) existantes.

Le CNMR fonctionne comme une ligue de comités départementaux. Un regroupement inter régional est concevable dans une optique de recherche. Des problématiques environnementales identiques sont faciles à imaginer dans des inter régions comme Languedoc Roussillon et PACA par exemple !

Page 8: « Institut de veille environnementale » -

La présence des pneumologues et allergologues paraît souhaitable.

Groupe 4: « Modes de production et de consommation durables »

Il est absolument indispensable de parler d'allergie alimentaire. Des travaux de recherche devront être intégrés aux productions agro-alimentaires. La SFAIC devrait être saisie.

En conclusion, la SPLF est très concernée par l'environnement, plus particulièrement la qualité de l'air. La lutte contre le tabagisme, l'inhalation de produits toxiques doit être amplifiée.

La SPLF s'est investie dans ces combats. C'est un pneumologue français, le Pr J. Bousquet, qui anime la Global Alliance Against Chronic Respiratory Diseases (GARD) de l'OMS, où les facteurs environnementaux jouent un rôle important. C'est une épidémiologiste respiratoire (INSERM - Paris), le Dr Isabella Annesi-Maesano, qui anime le Comité Environnement et Santé Respiratoire de la Société européenne de Pneumologie.

La formation, l'information, la recherche sont à développer.

Soyez bien persuadés que nous participerons activement à toute initiative que vous voudrez bien prendre dans ce domaine.

Professeur Philippe Godard

Président de la SPLF